

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0013808

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 0442

Société :

Actif

Pensionné(s)

Autre :

MERZAC AHMED

Nom & Prénom :

21/01/1944

Date de naissance :

396 NAVRASS DAR BOUZZA CASA

Adresse :

Tél. : 0671907244 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. ANSAR Abdellatif
Médecine Générale
Lot. 28 Littoral II Dar Bouazzza
Tél. 05 22 29 08 62

Date de consultation : 21/01/2023

Nom et prénom du malade : MERZAC AHMED

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Prise de cholestérol. Cholestérol

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 22/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/1/23	C	1	150,-DH	Dr. ANSAR Abdelkerim Medecine Générale 101/28 Littoral 2 Dar Bouazza N°PCE: 121011630 Dar Bouazza 101/290862
04/2/23	C	5		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KOUARAN	21/1/23	WARYINI PHARMACIE KOUARAN KOUARAN Tél: 022-332-12-18 021-822-10-10
	4/2/23	362100

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

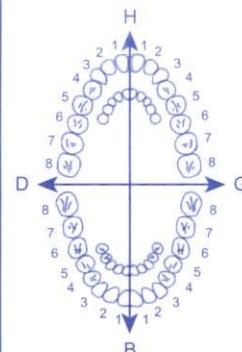
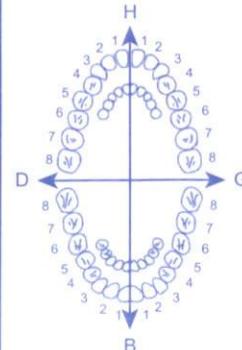
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	MONTANTS DES SOINS
	D	21433552 00000000 00000000		DATE DU DEVIS
	B	00000000 35533411 11433553		DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh

MEDECINE GENERALE

Expert au près les Tribunaux
R.D.C Lot. Littoral II - Dar Bouazza
Tél. / Fax : 0522 29 56 52

الدكتور أنسار عبد الكريم
الطبيب الرئيسي لزاوية الشيخ سابقا
الطب العام

خبير محلف لدى المحاكم
رقم 28، الساحل || دار بوعزة
الهاتف والفاكس: 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : 04 - 2 - 2023

دار بوعزة في:

MENRAZ Ahmed

Lot N° : 1205863
Fab : 06/2022
Per : 06/2024
PPV : 172,20 Dhs

LOT: 14522008
PER: 09/2027
PPV: 99,70 DH

PPV : 90DH/10
Lot N° :
Exp :

172,20

① Urodine 2mg

1 p le 20/06/2023

99,70

Latrox forte

90,10

1 p le 20/06/2023

Fluoximac forte

362,100

14 - 2/08/2023

Dr. ANSAR Abdelkerim

Médecine Générale
lot 28 Littoral 2 Dar Bouazza
Tél 0522 290 862 - INPE: 121011530

Sous BOUZZA E WARFET
PHARMACIE AL OUMIRANE
LAHLAF DAR BOUZZA
Tél: 0522 - 29 - 56 - 54
GSM: 0522 - 91 - 85 - 02 - 13

Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh

MEDECINE GENERALE

Expert au près les Tribunaux
R.D.C Lot. Littoral II - Dar Bouazza
Tél. / Fax : 0522 29 08 62

الدكتورAnsar عبد الكريم
الطبيب الرئيسي لزاوية الشيخ سابقا
الطب العام

خبير محلق لدى المحاكم
رقم 28، الساحل || داربوعزة
الهاتف والفاكس: 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : 21 - 1 - 2023

داربوعزة في:

75,00 x 2 = 150,00
0 Diet-AZ

LOT 093832/FC8
07/2024 PPC 75,00

LOT 093832/FC8
07/2024 PPC 75,00

80,100 e Rauze 2

BoDH

62,80 x 2 = 125,60
Ursopas

LOT
EXP
PPV

221392 1
05 2025
62.50

28,60 x 2 = 57,20
Primalan

221391 1
05 2025
62.50

1 n x 2,00 = 2,00
28DH 60

PHARMACIE BOUZIANE MARTINI
PHARMACIE AL-JUMRAH
LARHABA DZERBOU
TUNISIE
Tél. 021 26 12 54
GSM: 961 - 85 00 18

PHARMACIE BOUZIANE MARTINI
PHARMACIE AL-JUMRAH
LARHABA DZERBOU
TUNISIE
Tél. 021 26 12 54
GSM: 961 - 85 00 18

Dr. ANSAR Abd
Médecine Générale
Lot. 28 Littoral II Dar Bouazza
Tel. 0522 29 08 62